

INFORMATIONS GENERALES

TRANSPORTS

Les élèves meusiens utilisant les lignes extérieures à l'agglomération verdunoise peuvent bénéficier d'une carte de transport s'ils respectent leur secteur scolaire. La demande est à faire en ligne sur le site : simplicim-lorraine.eu/meuse
Les élèves internes domiciliés dans le département de Meurthe-et-Moselle ont également la possibilité d'obtenir une carte de transport prise en charge partiellement par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle en faisant une demande sur le site : simplicim-lorraine.eu/ted

ASSURANCE

Notre établissement souscrit chaque année un contrat scolaire et extrascolaire pour tous ses élèves. Si votre enfant est victime d'un accident **corporel**, il bénéficie ainsi de l'individuelle accident. Cette assurance couvre les élèves du jour de la rentrée à la veille de la rentrée suivante, à l'école, sur le trajet de l'école, en vacances, à la maison. En aucun cas elle ne couvre la perte ou le vol d'un téléphone mobile, smarte-phone, tablette... Dans le cas où il est tenu responsable des dommages causés à autrui, c'est **votre** assurance responsabilité civile qui est engagée (voir brochure jointe).

MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES EN COLLEGE

Pour les élèves scolarisés dans une classe de collège, les livres sont mis à la disposition des élèves par l'établissement. Tout livre perdu devra être remboursé. Nous insistons sur le soin à leur apporter. Les cahiers d'élèves (TP et TD) sont à la charge des familles.

Les listes des fournitures de la 6^{ème} à la 3^{ème} sont jointes à cet envoi.

La réforme du collège conduira à ne pas avoir de manuel scolaire dans certaines disciplines.

MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES EN LYCEE

En Lycée, les livres sont à la charge des familles. Une bourse aux livres est organisée (listes et plannings horaires disponibles au Secrétariat et consultables sur le site internet du lycée). **Chaque enseignant communiquera ses besoins en fournitures à la rentrée des classes.**

Pour la rentrée **2018**, la carte Multipass⁺ n'existera plus. Elle sera remplacée par la carte **JEUN'EST** délivrée par la Région Grand Est. Pour en bénéficier, **TOUS** les élèves de [secondes et premières générales, professionnelles et technologiques](#) doivent s'inscrire sur le site <https://www.jeunest.fr> (dans la «barre adresse» en haut de la page) puis cliquer sur «Inscription» (sur deux pages différentes) et remplir le tableau «Inscription». L'élève recevra par mail son identifiant et mot de passe pour finaliser son inscription. Elle leur permettra de bénéficier d'une prise en charge financière de 50 € à 100 € selon la classe à valoir sur l'achat de manuels scolaires neufs ou d'occasion. Cette carte pourra être utilisée dans le cadre de la bourse aux livres du lycée.

La carte JEUN'EST doit être gardée pendant tout le cursus scolaire.

HORAIRES DU SECRETARIAT

Durant le temps scolaire, le Secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 18 h 00, sans interruption durant le temps de midi.

Fermeture annuelle de l'établissement : du 13 juillet 2018 à 16 h 00 au 23 août 2018 à 8 h 00 inclus.

CASIERS

Ils sont à disposition des élèves dans la cour du lycée et du collège. Avant d'en prendre possession, il est impératif que les élèves en informent la responsable de la vie scolaire en précisant leur nom, classe et le numéro du casier. C'est à l'élève de fournir un cadenas et aucune caution ne leur sera demandée. L'élève reste responsable de son casier.